

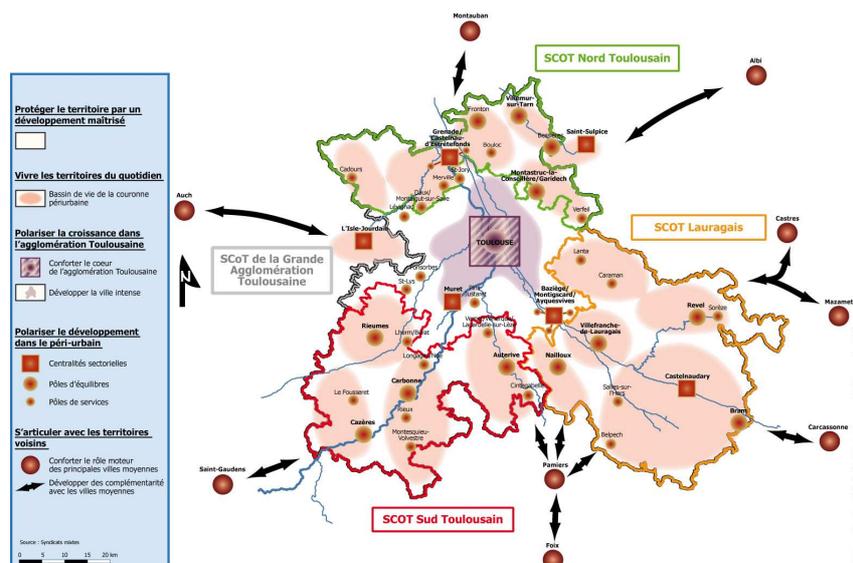
Contribution du Bureau du SCOT Lauragais

Projet de liaison routière Castres-Toulouse

Le Pays Lauragais regroupant 159 communes sur les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn est, pour sa partie au nord du sillon lauragais, compris dans le territoire d'étude de la liaison Castres-Toulouse.

A l'heure où les élus projettent l'aménagement de ce territoire à l'horizon 2030, une telle infrastructure est de nature à **influencer fortement la dynamique des bassins tarnais voisins mais également l'accessibilité et donc le développement des bassins de vie de Lanta, Caraman et Revel.**

I. La nécessité d'une liaison de qualité Castres-Toulouse dans un contexte de planification à l'échelle de l'Aire Urbaine toulousaine



Les principes incontournables établis au sein de l'espace InterSCOT visent notamment une plus grande autonomie et une complémentarité des territoires, une polarisation de l'accueil de population

permettant un accès facilité aux services, équipements et transports. Cette coordination pose l'objectif majeur de cohérence globale du développement de l'aire urbaine et plus largement de l'espace métropolitain par la prise en compte de la dynamique des villes moyennes proches.

En ce sens, les territoires des SCOTs ne peuvent construire leur projet sans prise en compte des politiques d'aménagement adoptées par les territoires voisins ou des projets d'infrastructures qui peuvent en modifier les principes.

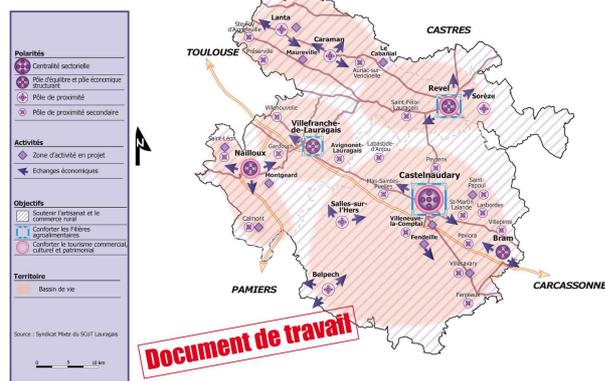
Ce débat public pose aujourd'hui la question du positionnement métropolitain du bassin industriel Castres – Mazamet et plus largement de l'équilibre des bassins d'emplois régionaux.

Les élus du Syndicat Mixte du SCOT Lauragais sont convaincus de la nécessité d'une liaison routière de qualité reliant Toulouse à Castres de nature à conforter une activité économique en pleine redynamisation.

II. La nécessité de prendre en compte les stratégies territoriales en cours de réflexion sur le SCOT Lauragais

Une armature urbaine structurée par des polarités identifiées dont Revel, Caraman et Lanta

Axe 1 :
Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires



Le SCOT Lauragais prévoit de constituer une armature urbaine équilibrée autour de différents bassins de vie et de plusieurs pôles afin de mieux répartir l'accueil démographique, la construction de logement, le développement d'équipements et services sur chacun des territoires qui le compose.

Ainsi, le bassin de vie de Lanta-Caraman est composé de deux pôles de proximité (Caraman, Lanta) et de quatre pôles de proximité secondaire (Auriac-sur-Vendinelle, Bourg-Saint-Bernard, Sainte-Foy d'Aigrefeuille, Préserville).

Le bassin de vie de Revel est composé d'un pôle économique structurant et touristique, à vocation agro-industrielle (Revel), d'un pôle de proximité (Sorèze) et d'un pôle de proximité secondaire (Saint-Félix Lauragais).

Ces pôles ont vocation à organiser préférentiellement l'accueil démographique et à limiter ainsi l'étalement urbain des petites communes. Ils ont également vocation à accueillir des emplois productifs notamment Revel ou résidentiels pour Caraman et Lanta afin d'accroître les chances de chaque habitant des territoires concernés, d'accéder à un emploi à proximité de son lieu de vie. Globalement, il s'agit de contribuer à une plus grande autonomie territoriale en veillant à respecter un ratio habitants/emplois conformément aux principes établis au sein de l'InterSCOT.

L'aménagement de zones d'activités diversifiées, en complémentarité avec les zones existantes et en articulation avec les zones aux franges du territoire constitue également un enjeu majeur, avec pour objectif de positionner le SCOT Lauragais comme un espace d'intérêt économique dans l'aire métropolitaine. Cette stratégie se rattache aux orientations des politiques publiques de soutien au

développement économique sur la base d'un Schéma Territorial d'Infrastructures Economiques (STIE) du Pays Lauragais ou d'aménagement contenues dans les projets de SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

A cet égard, Revel joue un rôle important en tant qu'aire d'emplois de l'espace rural (notion INSEE) notamment par sa zone d'activité identifiée d'intérêt régional (ZI de la Pomme).

Cependant, le développement de cette stratégie territoriale reste fortement lié aux infrastructures routières et de transport qui se localisent aujourd'hui le long des vallées de l'Hers et du Fresquel selon un axe Nord-Ouest. A l'inverse, les liaisons nord-sud sont peu développées à l'instar des liaisons avec le Tarn. La charte de Pays soulignait déjà en 2002 que l'axe Castelnaudary-Revel-Castres-Albi restait encore peu connecté aux grandes infrastructures de communication régionales et nationales.

Les élus souhaitent donc en cohérence avec la construction des stratégies de développement territorial en cours (polarisation de l'accueil d'habitants, maintien d'un ratio hab./emplois équilibré...), que la desserte des pôles identifiés dans le SCOT Lauragais (Caraman, Lanta) et le désenclavement de Revel soient pris en compte par la future liaison Castres – Toulouse.

III. La nature de l'infrastructure : une liaison routière de qualité ne se traduit pas forcément par une concession sur la totalité de l'itinéraire

D'une manière globale, la desserte des bassins de vie doit être abordée selon un système multimodal et non uniquement sous l'angle des liaisons routières. Ainsi, la fréquentation croissante des TER sur la ligne Toulouse-Castres et son accélération liée à l'amélioration de l'offre interpelle sur le report possible entre modes de déplacements.

Si la nécessité d'une liaison routière de qualité Castres-Toulouse ne fait aucun doute, elle doit se traduire par un achèvement progressif des aménagements 2x2 voies en « voie express » déjà effectués plutôt que par la création d'une nouvelle infrastructure autoroutière concédée.

Ce choix d'aménagement tout en assurant une sécurité de circulation toute aussi performante, serait plus respectueux de l'environnement en limitant la consommation de terres agricoles ou d'espaces naturels remarquables, en limitant les dégradations opérées sur le paysage rural et dans le respect des équilibres écologiques. Il permettrait également d'intégrer les investissements publics déjà mobilisés pour réaliser les déviations 2 x 2 voies de Puylaurens et de Verfeil dont il est difficile d'appréhender la prise en compte dans un ouvrage concédé.

Dans un contexte de construction de politiques d'aménagement concertées à l'échelle métropolitaine, les élus du Lauragais se positionnent en faveur d'un aménagement de la route existante en 2 x 2 voies non concédée permettant de conforter les bassins tarnais, la desserte du bassin de vie Lanta – Caraman et le désenclavement de Revel.

Georges MERIC
Président du SCOT Lauragais

Michel BROUSSE
Président du Pays Lauragais